

**COMMUNE DU BUDOS**  
**Département de la Gironde**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 5 FEVRIER 2024 A 18H30**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre le lundi 5 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence, de Monsieur Didier CHARLOT, Maire.

*Présents :* D.CHARLOT, C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, MT.DUPOUY, S.LEGLISE,  
J.LARRUE, S.ARNOULD, MF.DEJEAN, B.MAIZERET, M.CONSTANS, E.COCQUELIN  
*Absents, excusés :* F.COURBIN, J.BARRE, A.MARQUETTE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA est élue secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature de la feuille de présence du jour.

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 décembre 2023**

⇒ *Vote : unanimité*

**DELIBERATION N° 2024/01 : OPERATION RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :**  
**Travaux et demande de subvention FONDS VERTS 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2023/01, il avait été décidé d'engager la rénovation de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune. Cette opération consiste au remplacement total des luminaires par des leds, à la mise en place d'une coupure nocturne, ce qui permettrait de réaliser des économies financières importantes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cette opération est restée en suspens en 2023 car les demandes de subventions n'ont pas abouti.

Il est maintenant possible de représenter une demande dans le cadre des Fonds Verts 2024.

Monsieur le Maire présente le montant estimatif des travaux, réactualisé par le SDEEG, maître d'œuvre pour cette opération, et rappelle que les travaux d'éclairage public (hors maîtrise d'œuvre) seront subventionnés par le SDEEG à hauteur de 20% (plafonné à 12000 €), le plan de financement est le suivant :

- Montant de l'opération	:	102 317,40 € HT
- Fonds Verts 50 %	:	51 158,70 €
- Subvention SDEEG	:	12 000,00 €
- Auto financement	:	39 158,70 € HT

Les crédits seront inscrits au budget 2024.

⇒ *Vote : unanimité*

**DELIBERATION N° 2024/02 : SALLE JEAN LANTRES : Travaux et demande de subvention**  
**DETR 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager des travaux salle Jean Lantrès. Il rappelle que cette salle est utilisée par les associations dans le cadre de leurs activités.

Ces travaux consisteraient en la création d'une douche, mais également travaux de peinture, d'isolation, réfection du sol, pour un montant total de : 70 000 € HT.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Jean Marie BILLA, architecte, a été sollicité en tant que Maître d'œuvre de l'opération, ses frais d'honoraires s'élèvent à 3000 €HT.

Cette opération fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de la DETR 2024.

Le plan de financement est le suivant :

- Montant total de l'opération : 70 000 € HT (hors maîtrise d'œuvre)
- Subvention DETR 2024 35% : 24 500 €
- Auto financement : 45 500 €

Les crédits seront inscrits au budget 2024.

⇒ *Vote : unanimité*

**DELIBERATION N°2024/03 : CESSION AIRIAL CAUSSON ENTRE LA COMMUNE ET MR ET MME THORRIGNAC**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur et Madame THORRIGNAC qui souhaitent se porter acquéreurs de l'airial situé à Perron, appartenant au domaine privé de la commune, cadastré section A n°221.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en fixer le prix à 4000 €. Les frais relatifs à cette cession seront entièrement supportés par l'acquéreur (géomètre, notaire, etc...).

Après délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- Accepte la vente de l'airial de Perron, cadastré section A n°221 selon les conditions ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette cession et à signer toutes pièces correspondantes.

⇒ *Vote : majorité et 1 abstention*

**QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe qu'il a été interpellé par un habitant concernant des excès de vitesse constatés sur la départementale D114 entre Pingoy et Mouyet. Monsieur le Maire indique que la gendarmerie procèdera à des opérations de contrôles ponctuellement.

Monsieur le MAIRE donne des informations sur l'avancement de l'opération adressage.

Ainsi s'achève la réunion.

**Le Maire**  
**Didier CHARLOT**

